

Montréal, le 23 juillet 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demandes d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de  
mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la  
fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité  
Dossiers de la Régie : R-3949-2015 et R-3957-2015**

---

Le 26 juin 2019, la Régie de l'énergie (la Régie) vous écrivait afin de vous indiquer que le traitement de l'ensemble des demandes quant aux normes déposées aux dossiers mentionnés en objet R-3949-2015 et R-3957-2015 étant complété, elle sollicitait les commentaires du Coordonnateur et des intervenants aux dossiers sur l'opportunité de procéder à la fermeture de ces deux dossiers.

Par lettres du 3 juillet 2019, le Coordonnateur et Rio Tinto Alcan confirmaient qu'il était pertinent de fermer ces deux dossiers et qu'ils ne s'objectaient donc pas à ces fermetures.

Eu égard à ces commentaires, la Régie confirme, par la présente, que le traitement des dossiers R-3949-2015 et R-3957-2015 étant complété, elle ferme ces deux dossiers.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

